



- Prescription de la révision du Plan Local d'Urbanisme le 28 septembre 2023
- Arrêt du projet le 7 juillet 2025
- Dossier soumis à enquête publique du 20 octobre 2025 au 19 novembre 2025
- Révision du Plan Local d'Urbanisme approuvée le 29 janvier 2026

ECHELLE :

1/1500

PHASE :

Approbation

Vu pour être annexé à la délibération du conseil municipal du 29 janvier 2026 approuvant la révision du plan local d'urbanisme de la commune de la Forêt-le-Roi

Le Maire,

LEGENDE

- Limite de zone
- Ua

Zone urbaine bâti ancien
- Ub

Zone urbaine bâti récent
- Ux

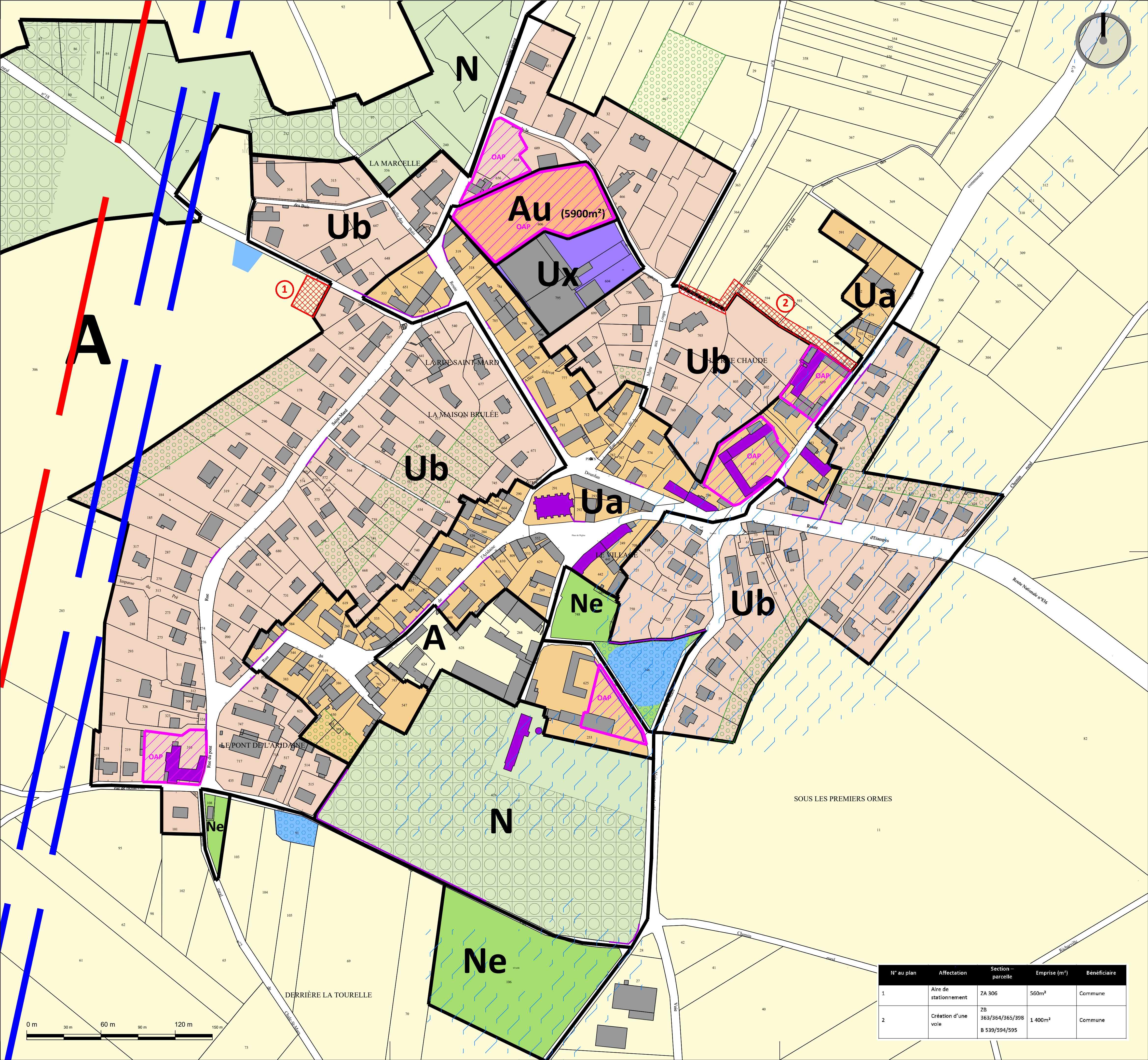
Zone urbaine activités
- AU

Zone à urbaniser à dominante habitat
- A

Zone agricole
- N

Zone naturelle protégée pour la qualité de son environnement
- Ne

Zone naturelle équipements publics
- Eléments bâtis identifiés au titre de l'article L151.19 du Code de l'Urbanisme
- Espaces boisés classés au titre de l'article L113.1 du Code de l'Urbanisme
- Eléments paysagers identifiés ou à créer au titre de l'article L151.23 du Code de l'Urbanisme
- Mares identifiées au titre de l'article L151.23 du Code de l'Urbanisme
- Secteur encadré par une orientation d'aménagement et de programmation (OAP)
- Emplacement réservé
- Zones humides potentielles
- Marge de protection des lisières du massif forestier en dehors des sites urbains constitués (tracé indicatif)
- Ligne aérienne électrique 400kV
- Ligne aérienne électrique 225kV



N° au plan	Affectation	Section – parcelle	Emprise (m²)	Bénéficiaire
1	Aire de stationnement	ZA 306	560m²	Commune
2	Création d'une voie	ZB 363/364/365/398 B 539/594/595	1 400m²	Commune